ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 Décembre 2015

DELIBERATION N° 2015-019

AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE L'AXE NORD-SUD DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM)

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu le protocole de partenariat 2011-2026 conclu en date du 12 mars 2012 entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice et l'EPA Plaine du Var,

Vu la délibération n° 2013-014 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 8 juillet 2013 déclarant d'intérêt général le projet d'aménagement des espaces publics et voiries du quartier du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport et prononçant la déclaration de projet correspondante, au titre de l'article L.126-1 du code de l'environnement,

Vu la délibération n°2015-012 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 3 novembre 2015, mettant à jour le règlement intérieur du Conseil d'Administration ainsi que les seuils de de compétences du Directeur Général de l'EPA pour les recettes, les remises gracieuses ainsi que les dépenses,

Vu le rapport de présentation,

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'Administration :

autorise le Directeur Général de l'EPA Eco-Vallée Plaine du Var à :

- signer les marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'axe nord-sud du pôle d'échanges multimodal, pour un montant total pouvant être au-delà de 8 000 000 € HT, sous réserve de l'adéquation avec le budget voté par le Conseil d'Administration, et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Consultative des Marchés,

- lancer les consultations correspondantes et signer tout document y afférant.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Annexes :
- Rapport de présentation